



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU  
MARDI 4 DECEMBRE 2012  
18 HEURES 30**

-----

SL/MG

N° 001456

Ressources  
Humaines -  
Recrutement d'agents  
contractuels -  
Accroissement  
saisonnier d'activités.

Affiché le :

Le mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités en vue de l'organisation des centres de loisirs sans hébergement maternels de Bosque.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recruter :

<b>Période</b>	<b>Nombre d'agents/grade</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Rémunération</b>
Vacances d'hiver : du 18 février 2013 au 3 mars 2013	7	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 <sup>er</sup> échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 308
Vacances de printemps : du 15 avril 2013 au 28 avril 2013	7	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 <sup>er</sup> échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 308
Vacances d'été : du 8 juillet 2013 au 4 août 2013	21	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 <sup>er</sup> échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 308
Vacances d'été : du 5 août 2013 au 31 août 2013	21	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 <sup>er</sup> échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 308
Vacances de la Toussaint : du 28 octobre 2013 au 10 novembre 2013	7	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 <sup>er</sup> échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 308

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve**, les propositions de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités.

**Autorise**, Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

**Dit**, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au chapitre 012 de l'année 2013.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**